



Le + syndical

**CGC-DGFIP**  
86/92 Allée de Bercy  
Bâtiment Turgot  
Télédoc 909  
75572 PARIS CEDEX 12  
Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69  
Site : [www.cgc-dgfip.fr](http://www.cgc-dgfip.fr)  
Adresse mail : [cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr)

## Prime d'intéressement collectif

La prime de 100€ c'est pour octobre 2015 !!!

La prime d'intéressement collectif qui pouvait atteindre 150 € a été supprimée en 2015. S'appuyant sur la réalisation d'objectifs, elle était de 150 € en 2013 et de 120€ en 2014.

Suite aux interventions des OS, le Ministre M. Sapin a décidé lors du CTM du 26/05/2015 de faire "un geste" et d'attribuer une prime exceptionnelle de 100 € au titre de 2015.

Au passage, nous pouvons constater le peu d'empressement à procéder à son versement qui se fera sur la paye d'octobre 2015, sous le libellé "allocation complémentaire de fonction".

Certaines précisions sont nécessaires car au delà de l'annonce qui laissait espérer une attribution à tous les agents, son champ d'application et son montant sont plus restreints:

- le montant de 100€ brut sera proratisé en fonction du temps de travail effectif (les absences de type arrêt maladie entrent dans le calcul de proratisation).
- certains cadres sont exclus de ce dispositif: Les AGFiP, les AFIP 5ème échelon (HEB) , les CSC de 1ère et 2ème catégories et les collègues exerçant à l'étranger.

La CGC estime que le pouvoir d'achat des fonctionnaires a suffisamment été rogné en 2015.

Les fonctionnaires participent largement à l'effort de la Nation pour redresser les comptes publics.

**C'est pourquoi, nous demandons que la prime de 100€ soit reconduite en 2016 et les années suivantes, versée à l'ensemble du personnel et sans prorata.**

**Pour recevoir régulièrement des informations de la CGC DGFIP  
Renvoyez par courriel votre demande expresse à [cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr)**



**La CGC DGFIP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.**